

ARRETE 2024\07 DE CIRCULATION RUE DE BELLEVUE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la société ORANGE représentée par M. Cherif DRAME – 23 avenue Louis Breguet – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – 07.86.13.64.77 - mail : cherif.drame@kyntus.com - 67 rue de Bellevue, pour des travaux de déploiement de câbles de la fibre optique,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur une seule voie au droit de la chambre de tirage rue de Bellevue,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de déploiement de câbles de la fibre optique sur la Rue de Bellevue, **le 12 février 2024**, la chaussée sera rétrécie au droit de l'intervention, la circulation sera régulée par homme trafic. La circulation sera réduite à 30km/h. La sécurité des piétons devra être assurée.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par le pétitionnaire en amont de l'intervention.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché à l'entrée de la Rue de Bellevue par le pétitionnaire.

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil
ORANGE

Fait à Guerville, Le 9 février 2024,
Pour Mme Le Maire,
L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.

